



Mon patron a t il le droit de ne pas m envoyer a l ecole

Par **Ienain 165**, le **23/06/2013** à **09:35**

bonjour je suis apprentie coiffeuse mon patron veut me faire manquer l ecole j ai refuser de manquer peu t il m obliger a venir travailler les jours de cours merci

Par **Jibi7**, le **23/06/2013** à **10:18**

s'il y a une convention de stage entre votre ecole et votre patron il me semble qu'il doit la respecter (sous peine de perdre des avantages fiscaux ou que sa qualité de maitre d'apprentissage lui soit retirée.

Les responsables de votre formation devraient vous répondre, l'inspection du travail aussi...mais avec un dossier précis en mains..

Par **P.M.**, le **23/06/2013** à **17:21**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher aussi du CFA et vous propose [l'art. L6222-24 du Code du Travail](#) :

[citation]Le temps consacré par l'apprenti à la formation dispensée dans les centres de formation d'apprentis est compris dans l'horaire de travail, sauf lorsqu'il s'agit de modules complémentaires au cycle de formation, librement choisis par l'apprenti et acceptés par le centre de formation d'apprentis.

Pour le temps restant, et dans la limite de l'horaire de travail applicable dans l'entreprise, l'apprenti accomplit le travail qui lui est confié par l'employeur. Ce travail doit être en relation directe avec la formation professionnelle prévue au contrat.[/citation]

L'employeur est obligé de vous laisser aller en formation...